

Leur salaire

Si l'on considère le salaire comme une vraie problématique dans le salariat agricole, c'est encore plus vrai pour le salariat féminin.



DES SALAIRES PROCHES DU SMIC

Selon l'enquête F.R.ASAVPA, le salaire moyen d'une femme occupant un poste d'ouvrier non qualifié est équivalent au SMIC, quels que soient son âge et son ancienneté. Il est bon de rappeler que cela concerne la moitié des femmes interrogées.

Pour les femmes ayant des postes d'ouvriers qualifiés, le salaire est légèrement plus élevé : environ 1,1 fois le SMIC.

Les salaires déclarés les plus élevés sont chez les femmes occupant des postes administratifs, commerciaux ou de responsables : ils s'élevaient alors en moyenne de 1,2 à 1,5 fois le SMIC.

« Ce qui n'est pas motivant, c'est le manque d'évolution : je suis au même coefficient depuis 5 ans. »

37%
des femmes interrogées jugent leur salaire mauvais.

Le salaire moyen augmente pour les femmes ayant un niveau d'études supérieur au baccalauréat. En dessous, selon l'enquête FRASAVPA, il n'y a pas de différence significative de salaire entre les personnes ayant le niveau Bac ou un niveau inférieur.

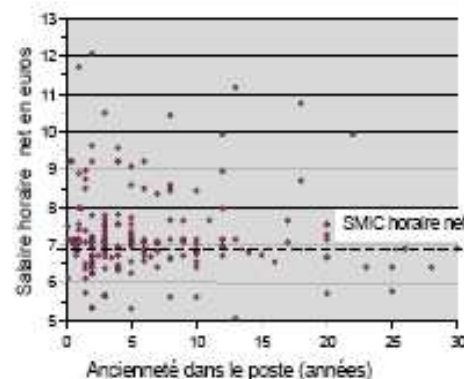
« Je suis au SMIC horaire, c'est trop peu vu les difficultés du travail. »

Les salaires des femmes salariées n'évoluent pas avec l'ancienneté.

Qu'elles débutent dans un poste, ou qu'elles l'occupent depuis 5, 10, voire 25 ans, le salaire des femmes salariées n'évolue pas : il se situe autour du SMIC horaire.

Parmi les 189 réponses reçues, 89 indiquent un salaire net inférieur à 1,1 fois le SMIC.

Ces données sont basées sur les salaires nets déclarés par les femmes salariées ayant répondu à cette question dans l'enquête de la F.R.ASAVPA.



Source : enquête F.R.ASAVPA 2008

UN SUJET DE RECONTEMENT

Plus d'un tiers des femmes interrogées ne sont pas satisfaites de leur salaire. Elles sont nombreuses à considérer ne pas être payées à hauteur de leurs compétences.

Les raisons évoquées sont notamment la pénibilité du travail, le manque d'évolution et la non reconnaissance des compétences.

PEU DE NÉGOCIATIONS INDIVIDUELLES

La plupart des femmes n'osent ni discuter de leur salaire à l'embauche, ni négocier une augmentation.

Les femmes qui négocient leur salaire font preuve de confiance en elles et en leurs compétences.

Le sujet est encore plus délicat dans certains départements puisque les dernières revalorisations du SMIC ne se sont pas suivies de ré-évaluation des grilles de salaire.

Ainsi, certaines femmes qui avaient négocié leur salaire et en étaient plutôt satisfaites se retrouvent aujourd'hui à un salaire équivalent au SMIC.

« A l'embauche, cela ne se discute pas. Par la suite, lorsqu'on m'a demandé de faire de nouvelles tâches, j'ai négocié un peu. Cela n'a abouti pas forcément mais si l'on ne demande rien, on n'obtiendra rien. »

« Mon patron est hostile à la question du salaire et je n'ose pas en parler. »

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Légalement, les heures supplémentaires doivent être rémunérées ou récupérées. Dans les faits, toutes les situations existent : elles peuvent être payées, récupérées mais aussi... oubliées !

Ce dernier cas de figure n'est pas isolé et l'on rencontre nombre de femmes qui le prennent comme un état de fait lié au type de métier.

« Je fais énormément d'heures supplémentaires mais elles ne sont pas rémunérées. »

« Il y a parfois des heures supplémentaires en haute saison ; elles sont payées au SMIC avec des primes. »

ÉGALITÉ HOMME / FEMME

Il est très difficile d'évaluer l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes. Il est néanmoins important de rappeler que pour un travail identique, hommes et femmes doivent percevoir un salaire identique.

Certaines femmes déclarent que leurs collègues masculins sont mieux payés qu'elles du fait de responsabilités plus importantes confiées aux hommes, comme la conduite du tracteur.

MÉCONNAISSANCE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Dans l'ensemble, il y a une grande méconnaissance des conventions collectives. Beaucoup de femmes salariées ne savent même pas ce qu'elles contiennent, ni à quoi elles servent.

Le sujet du salaire reste « tabou » chez les femmes salariées.

Bien qu'elles se considèrent mal payées à tous égards (expérience, formation, ancienneté), beaucoup de femmes n'osent même pas aborder ce sujet avec leur employeur.

Une meilleure connaissance du droit du travail et notamment des conventions collectives permettrait sans doute un dialogue plus aisé.